



Les clubs de conversation
Un rapprochement avec les nouveaux arrivants p. 7



DOSSIER CHOC :
Le financement des universités p.7



Jean Dorion écrit au juge Gomery p.3

Journalssjb



Le journal de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal

Volume 5 - N° 2 - septembre 2005

LUDGER DUVERNAY : un 150^e anniversaire



150^e du monument à Ludger Duvernay : vous êtes toutes et tous invités!

HOMMAGE

AU FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ

La Société tiendra le dimanche 16 octobre prochain, à 14 heures, au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (4601, Chemin de la Côte-des-Neiges), une cérémonie d'hommage à son fondateur Ludger Duvernay, avec fifres et tambours, dépôt de fleurs, dévoilement de

plaque, discours et présence de nombreuses personnalités publiques. Vous êtes toutes et tous invités à cet événement ainsi qu'à la réception qui suivra sur les lieux mêmes.

Le 21 octobre 1855 eut lieu le transfert, du cimetière de la rue Saint-Antoine à celui de la Côte-des-Neiges, des restes du journaliste patriote, fondateur en 1834 de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et décédé en 1852. Le respect et l'affection qui entouraient Duvernay étaient tels qu'une foule de dix mille personnes se pressaient à la cérémonie. Montréal ne comptait pas encore cent mille habitants. À cette occasion, la Société inaugura une stèle destinée à rappeler sa mémoire. Ce monument, qui inaugurerait en quelque sorte le cimetière alors tout nouveau, demeure aujourd'hui l'un des plus imposants de ce lieu de mémoire (voir photo).

À l'occasion du 150^e anniversaire de cet événement, la Société convie ses membres au pied du monument, de même que toute la population, et en particulier les élus de la région de Montréal de tous les partis politiques et des trois niveaux de gouvernement, ainsi que les dirigeants des sociétés nationales de toutes les régions du Québec, toutes fondées sur le modèle de celle créée par Duvernay à Montréal.

Duvernay fut notre journaliste par excellence au 19^e siècle. Il toucha à tous les métiers reliés à la profession, dont ceux d'imprimeur et d'éditeur, créant pas moins de neuf journaux, y compris durant son exil à Burlington, alors qu'il lança *Le Patriote canadien* à l'intention de ses compatriotes réfugiés aux États-Unis après l'écrasement de la Rébellion de 1837-38. Duvernay avait pris le commandement d'un détachement de patriotes lors de la bataille de Moore's Corner (aujourd'hui Saint-Armand-Station) en 1837. Son œuvre journalistique la plus durable, *La Minerve*, dont il prit la direction en 1827, lui survécut jusque en 1899. Le rôle majeur de cette publication comme porte-parole du Parti patriote avait valu à son éditeur la prison et l'exil.

Inspirateur, animateur et organisateur infatigable, Duvernay créa en 1834 la Société « Aide-toi et le Ciel t'aidera », à l'origine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Cette dernière naquit à l'occasion d'un banquet organisé par le journaliste le 24 juin de la même année, et au cours duquel la Saint-Jean fut proclamée Fête nationale. Sa passion pour l'éducation populaire inspira à Duvernay la devise qu'il donna à la SSJB « Rendre le peuple meilleur ».

C'est au pied du monument de ce géant que la Société vous donne rendez-vous le 16 octobre prochain.

LES JEUDIS DE LA LANGUE

Depuis décembre 2004, le Comité Jean-Martucci de la SSJBM organise les *Jeudis de la langue*, qui se veulent une façon de briser « le tabou de la langue », et de préparer une nouvelle mobilisation sur le front linguistique. Il s'agit d'une série de conférences suivies d'une période de discussion dans une ambiance conviviale.

Voici un aperçu des soirées organisées depuis la parution du dernier journal.

La conférence du jeudi 28 avril donnée par Henri Laberge portait sur le français langue nationale du Québec. Syndicaliste et ex-conseiller de Camille Laurin, Henri Laberge



fut le principal rédacteur de la Charte de la langue française. Il observe qu'avec les modifications qu'on lui a fait subir, la Charte de la langue française ne répond plus à l'objectif initial exprimé dans son préambule. La loi 86 de 1993 a restauré le bilinguisme

législatif et judiciaire, plaçant à cet égard le français sur le même pied que l'anglais, en contradiction flagrante avec l'article premier qui proclame toujours que le français est la seule langue nationale et officielle.

Sans nier l'intérêt des individus à savoir s'exprimer en d'autres langues, le français doit être clairement, pour tout Québécois, la seule langue requise pour l'accomplissement

Suite à la page 2

Débats des chefs au Jeudi de la langue du 6 octobre à partir de 18 h à la Maison Ludger-Duvernay au 82, rue Sherbrooke Ouest (Métro Place-des-Arts). Les candidats à la chefferie du Parti Québécois sont invités à préciser leurs positions sur les enjeux linguistiques.

SOMMAIRE

Mot du président général p.3
Journée nationale des Patriotes p.3
La langue officielle en danger au conseil de ville de Montréal p.4
Non à Costco Wholesale ! p.6

Une première environnementale à la société p.6
Le financement des universités p.7
Les clubs de conversation p.7
Agenda p.8
Reprise des Jeudis de la langue p.8

Envois publications — Publication mail 40009183

de ses devoirs de citoyen et, sauf situation exceptionnelle, la seule langue nécessaire à l'accomplissement de ses obligations professionnelles. Le Québec n'a pas besoin de deux langues communes.



Le jeudi 12 mai, Jean-Claude Germain expliquait en quoi la langue sans la culture, c'est une erreur de la nature. Avant d'habiter un pays, on habite une langue. Une langue qui définit cet espace et qui donne un sens à ce territoire. Au Québec, la défense de la langue française n'a de sens que dans la mesure où cette dernière est l'expression d'une culture québécoise. Auteur, metteur en scène, réalisateur, acteur, professeur, scénariste, conférencier, journaliste, chroniqueur et raconteur à la télévision et à la radio, Jean-Claude Germain fait partie de ces créateurs essentiels qui ont contribué à mettre en lumière la richesse de la culture québécoise.



Le jeudi 19 mai, Andrée Ferretti donnait une conférence intitulée *Mondialisation, culture et langue*. Elle constatait qu'à la multitude des déterminations profondes et durables, dans les différents cadres constitutionnels canadiens, qui ont marqué le destin québécois de la langue française d'une constante fragilité depuis 1760, s'ajoutent les multiples nouvelles contraintes nées de la domination internationale de l'anglais et des tentatives d'uniformisation de toutes les cultures. Cette uniformisation est nécessaire à la dynamique capitaliste qui, à l'échelle planétaire, restructure peu à peu, depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, les rapports sociaux de domination, à l'intérieur des États et entre les États.

Ces tentatives peuvent toutefois être contrées par la puissance réelle de toute vraie culture, seule dotée d'un pouvoir de fécondité, celui de créer des oeuvres et des objets dont on jouit plutôt que des produits qu'on consomme. Ici, la langue française a constitué tout au long de notre histoire l'ossature et la chair de notre identité culturelle et le seul rempart invincible contre sa déperdition. Elle a toujours fondé notre exigence d'autonomie et demeure la voie royale qui nous permettra de résister à l'envahissement du modèle dominant de la culture que tentent d'imposer quelques grandes firmes transnationales, à la condition

sine qua non que le peuple québécois relève enfin le défi de l'indépendance nationale.

Andrée Ferretti est écrivaine, auteure de quelques essais, de plusieurs récits et d'un roman. Elle a aussi réalisé avec Gaston Miron un premier tome d'une anthologie des *Grands textes indépendantistes*, paru en 1992, et réalisé un second, paru en 2003. Elle milite depuis 1963 pour l'indépendance du Québec. En 1967, elle est élue vice-présidente nationale du RIN et choisie par la SSJBM en 1979 « Patriote de l'année ». Elle vient tout juste de lancer un nouveau livre. **Écrire pour qu'arrive le Grand Soir** raconte le parcours intellectuel et littéraire de la militante et écrivaine, Andrée Ferretti. Elle dévoile d'abord les sources de ses désirs, indissociables, de vivre libre et souveraine au milieu d'un peuple libre et souverain dans un Québec indépendant, et nous apprend que ces sources remontent au tournant de ses onzième et douzième années.

Le jeudi 26 mai, Guillaume Rousseau nous entretenait de la protection du français en France et de la menace européenne et les leçons à en tirer pour le Québec.



Dans son exposé, il est remonté au début de l'histoire du français afin de démontrer, d'une part, l'importance qu'a toujours eue la protection législative de cette langue et, d'autre part, qu'il est tout à fait normal de vouloir la protéger encore aujourd'hui. Puis, il a expliqué l'évolution des lois sur la langue en France, l'influence québécoise sur cette évolution et les leçons qu'on peut en tirer pour l'avenir du français au Québec. Enfin, il a souligné comment les tribunaux européens ont invalidé en partie la législation linguistique française et pourquoi les Français devaient s'opposer au projet de Constitution européenne. Guillaume Rousseau est diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a étudié le droit français et le droit européen à Bordeaux. Il a été président du comité régional des jeunes du Parti Québécois de l'Estrie, vice-président responsable du contenu au Comité national des jeunes du Parti Québécois et il publie régulièrement dans la revue *L'Action nationale*. Enfin, il complète actuellement une maîtrise en droit comparé sur les législations linguistiques en France, au Canada et au Québec.

Le jeudi 2 juin, Jean-Marie Cossette nous donnait un exemple d'action directe de francisation : les clubs de conversation. Pour plus de détails, voir autre texte en page 7.



La saison printanière des Jeudis de la langue s'est terminée le 9 juin par un débat libre sur la législation linguistique dans un Québec indépendant, débat animé par Patrice Germain, écrivain, poète, conseiller général à la SSJBM et responsable du comité Environnement. Les Jeudis de la langue ont fait relâche pour la période estivale.

Deux « jeudis culturels » ont cependant été organisés. Le premier a eu lieu le 14 juillet à l'occasion de la fête nationale française. Le 14 juillet n'est pas une date historique seulement pour la France. Elle est mondialement connue et représente le passage de la monarchie absolue à des régimes républicains. La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789 marque symboliquement le départ d'aspirations nouvelles dont la « Déclaration des droits de l'homme » du 26 août 1789 définira les principales valeurs qui restent encore une référence de nos jours et ont largement inspiré la « Déclaration universelle des Droits de l'homme » adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le conférencier Guillaume Rousseau a rappelé que pendant la Révolution française, plus d'une douzaine de lois linguistiques ont été adoptées. Elles portaient notamment sur l'enseignement, la culture et l'administration. Pour la première fois, on associa langue et nation. Les Français votèrent quatre-vingt-dix ans plus tard une série de lois, dites lois Jules Ferry, pour imposer l'école française républicaine en France. En 1994, la loi Toubon énonce que « ... la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie. »

Le jeudi 18 août 2005, Simon Geraghty nous présentait son film *Pauvres de nous*. Ce film pose un regard sur le mouvement indépendantiste québécois durant la dernière année. Dix ans après la défaite référendaire, où en est le désir d'indépendance du peuple québécois ? Enfermés dans la peur d'un nouvel échec, incertains d'un parti trop longtemps au pouvoir, les indépendantistes cherchent la voie de leurs libertés. Filmé pour ne plus attendre en silence, ce film a été produit de manière indépendante par les Productions Phileas. Un grand nombre de personnalités du monde politique ont participé à la réalisation de ce documentaire dont Jacques Parizeau, Monique Richard, Pierre Dubuc, Bernard Landry, Julien Poulin, Raymond Bouchard, Paul Piché, Daniel Turp et plusieurs autres. Simon Geraghty est un jeune scénariste et réalisateur qui a déjà plusieurs courts métrages à son actif. Il a également été chroniqueur à la télévision communautaire.

CONVENTION DE LA POSTE — PUBLICATION 40009183
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT
ÊTRE LIVRÉ AU CANADA AU SERVICE DES PUBLICATIONS
82 SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL QC H2X 1X3
courriel : mbeaulieu@ssjb.com



Chambre des communautés

Gilles Duceppe
Député de Laurier-Sainte-Marie
Chef du Bloc Québécois

1717, boul. René-Lévesque Est, bureau 305
Montréal (Québec) H2L 4T3
Téléphone : (514) 522-1339
Télécopieur : (514) 522-9899
Courriel : ducepg1@parl.gc.ca

Le mot du Président général



« Un scandale ne doit pas en cacher un autre »
Jean Dorion écrit au juge Gomery

Chères amies, chers amis,
Le juge John Gomery a invité les citoyens à lui faire part de leurs suggestions pour faire en sorte que les malversations qui ont caractérisé le scandale des commandites ne se reproduisent plus. Je lui ai donc expédié le 12 septembre la lettre ci-dessous. Elle met l'accent sur un deuxième scandale, bien plus fondamental que le simple détournement de fonds publics sur lequel la Commission Gomery a braqué tous les projecteurs, alors que ce détournement n'est qu'un épiphénomène, c'est-à-dire, selon le dictionnaire Robert « un symptôme accessoire qui se surajoute aux symptômes essentiels d'une maladie ».

Monsieur le Juge,

Votre commission a rendu un grand service à la population en dévoilant l'enrichissement sans cause, aux frais des contribuables, d'un bon nombre d'individus et de leur parti politique, le Parti libéral du Canada. Le retentissement donné à ces fraudes ne doit cependant pas occulter un autre scandale, bien plus lourd de portée, impliquant l'État canadien en tant qu'État, soit la pratique qui consiste à acheter certains secteurs stratégiques de la société québécoise avec les fonds publics, dans l'espoir de sauver les institutions canadiennes actuelles.

Le programme des commandites n'est qu'un des éléments de cette pratique, que Pierre-Elliott Trudeau avait résumée déjà dans Cité

libre : « Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, écrivait-il, c'est d'employer un temps, des énergies et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral ».

Depuis lors, tout en étranglant le Québec par le déséquilibre fiscal, le Canada a cherché à réduire au silence sa classe la plus remuante, les intellectuels et les artistes, à coup de chaires universitaires du Canada et de subventions individuelles. Combien d'universitaires, d'écrivains et d'autres créateurs indépendantistes ai-je entendu dire : « Je dois être prudent car j'attends ma subvention » du Conseil des Arts, de Téléfilm Canada, du Programme des Chaires du Canada ou du Programme canadien de Promotion des Arts? Quelques-uns, particulièrement gâtés, sont même devenus des chantres du régime. À force de ne pas vivre comme l'on pense, on finit par penser comme l'on vit, nous disaient les curés d'autrefois.

Avec le programme des commandites, le Canada est allé un pas plus loin : on ne se contenterait plus d'amener certains milieux stratégiques à taire leur désaccord avec l'ordre constitutionnel en place, on forcerait financièrement des entreprises privées à feindre l'enthousiasme à son sujet, en affichant un peu partout le mot Canada et le drapeau canadien.

Le programme des commandites, dirigé essentiellement vers le Québec, visait cet objectif. Il consistait à subventionner des centaines d'organismes, souvent financièrement fragiles, à condition qu'ils accordent aux symboles canadiens, sur les lieux de leurs activités publiques, une place qu'autrement la plupart d'entre eux ne leur auraient pas accordée.

Dans une société démocratique, les institutions sont au service des citoyens et non l'inverse. Il n'est donc pas normal qu'on utilise l'argent de nos taxes pour essayer de créer, au Québec, la fausse impression d'une adhésion générale à des institutions canadiennes en réalité très contestées.

Premièrement, le programme constituait une forme évidente d'achat des consciences.

Deuxièmement, il était discriminatoire envers les organismes qui refusaient de se livrer à l'étalage de sentiments factices, en les privant de subventions. Or, de même que les indépendantistes ne paient pas moins d'impôts que les fédéralistes, ils n'ont pas à bénéficier moins qu'eux des subventions de l'État.

Troisièmement, dans la mesure où le Québécois moyen n'était pas toujours conscient des origines vénales de cette ostentation de symboles canadiens, le programme avait pour effet de tromper le citoyen sur la véritable popularité de ces derniers, lui laissant croire qu'il était peut-être l'un des seuls à s'interroger sur leur légitimité. Tromper les citoyens n'est certainement pas le rôle qu'on attend d'un État démocratique.

Le scandale principal ne réside donc pas dans la « mauvaise gestion » du programme des commandites, mais dans l'existence même de ce type de programme. Il est par ailleurs fort naturel que l'exécution d'une politique aussi immorale ait été confiée à des escrocs, mais ce n'est pas là le fond du problème.

Puisque vous avez bien voulu faire appel aux suggestions des citoyens, je vous propose donc, Monsieur le Juge, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, d'adresser au gouvernement canadien, dans votre rapport, la recommandation suivante :

Que le Gouvernement renonce à toute politique qui, pour l'octroi de subventions, exigerait de l'individu ou de l'organisme subventionné une quelconque manifestation d'adhésion aux institutions actuelles du Canada et à leurs symboles. Que donc, il ne rétablisse aucun programme qui, à cet égard, ressemblerait de près ou de loin à celui des commandites.

Avec l'assurance de mes sentiments très respectueux,

Jean Dorion,
président général,
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Ce texte a paru dans le journal *Le Devoir* du 14 septembre.

Journée nationale des Patriotes 2005



Lors d'une conférence de presse, Jean Dorion et Mario Beaulieu ont présenté les artistes et conférenciers du spectacle de la Journée nationale des Patriotes

Un 23 mai en chansons et en discours

Le 22 novembre 2002, le gouvernement du Québec a finalement proclamé que le lundi précédant le 25 mai serait désormais connu au Québec sous le nom de Journée nationale des Patriotes.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a organisé le 23 mai dernier, au CABARET à Montréal, un événement d'une durée de six heures pour rendre un hommage, en discours et en chansons, à la lutte des Patriotes de 1837-38 ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont combattu et combattent encore pour la reconnaissance nationale de notre peuple et pour les droits démocratiques.

Suite à la page 5

Libre opinion

par William Morris,
juriste à la retraite, membre à vie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et observateur assidu des débats au conseil de ville.

NDLR : Nous publions en libre opinion cette analyse parce qu'elle décrit bien la situation du français à l'hôtel de ville ces dernières années, non comme contribution du Journal SSJB à la campagne électorale du principal adversaire du maire Tremblay : rappelons-nous l'intervention de Pierre Bourque, alors maire de Montréal, en faveur de l'accès à l'école anglaise des enfants d'immigrants de Hong Kong et ses éloges de l'anglais lors de son adhésion à l'ADQ...

La langue d'usage au conseil de ville de Montréal reflète l'âme même de la Ville de Montréal. Or, cette âme est en voie d'être dénaturée par le régime Tremblay. Officiellement de langue française, elle est en passe de devenir bilingue en pratique : une trahison en douceur. Pour comprendre cette tendance, il faut revenir un peu en arrière.

L'unification de la Ville de Montréal fut un désastre, désastre puisque les candidats du parti du maire, de mentalité Equality Party, remportèrent tous les sièges dans les municipalités de banlieue et prirent le contrôle de la Ville tandis que le parti Vision Montréal se retrouva les mains vides à ce point de vue. Par ailleurs, la nouvelle loi constitutive de la Ville fut adoptée dans la précipitation. L'adoption du projet de loi 170, dont la ministre responsable était madame Louise Harel, se fit entièrement le 19 décembre 2000. Le leader du gouvernement en chambre, l'Honorable Jacques Brassard, fit alors une première motion pour référer le projet en seconde lecture, puis une seconde motion pour que l'Assemblée se transforme en commission plénière, toutes deux adoptées sans problème. Le vice-président, M. Brouillet, lut l'Annexe 1, vu que l'article 1 du projet dit que « la Ville de Montréal est constituée conformément à l'Annexe 1 ». Cette Annexe 1 constitue la Charte de la Ville de Montréal. Il en lut ensuite lui-même l'article 1, montrant ainsi son importance : « Est constituée la Ville de Montréal. » « Montréal est une ville de langue française ».

Une fois la seconde lecture, ou étude détaillée, accomplie avec succès, on passa à la troisième lecture, ou adoption finale, qui se fit le même jour. Une sage lenteur, permettant une meilleure réflexion, eut mieux valu.

Il n'y eut pas de tentative par l'Opposition à l'Assemblée nationale d'amender ce premier article, qui fut donc adopté tel quel, sur division. Le caractère français aurait dû paraître clair pour tous et pour toujours. On prit soin, naturellement, de protéger les droits acquis des villes de banlieue, dont le statut bilingue fut préservé. Cependant, et cela me paraît grave, on ne prit aucune disposition pour protéger la langue française au conseil de ville dans la nouvelle situation. Mettre les deux langues sur le même plateau,

sans préciser laquelle a priorité, fut une erreur. Il aurait peut-être fallu, par prudence, connaissant le caractère contestataire des gens dans la mouvance de l'Equality Party, inclure une disposition précise à l'effet que la seule langue d'usage au Conseil est la langue officielle. Le Conseil a conservé le même règlement sur les débats au Conseil qu'auparavant, et il est silencieux sur la langue d'usage. Des gens comme les conseillers Rotrand de Snowdon et Zajdel de Darlington ont continué d'avoir beau jeu pour prononcer des discours en anglais et débattre à leur guise dans cette langue. Ils peuvent dire « le règlement n'interdit pas la langue anglaise ». Une lecture responsable de la loi par la présidence du Conseil aurait dû normalement suffire pour conclure que dans une ville officiellement de langue française, la langue d'usage au Conseil devait être la langue française. Par ailleurs, simple comparaison, il ne suffit pas de déclarer que le lapin est le Roi des animaux pour qu'il survive au milieu des loups. La langue française est toujours précarisée au Québec dès qu'elle est placée à côté de la langue anglaise et qu'on la laisse se débattre en se lavant les mains à la Ponce Pilate.



L'unification fut un désastre pour une autre raison. Les Montréalais d'expression française, très nombreux à assister, par curiosité, aux réunions du Conseil au début de 2002, perdirent vite leur intérêt lorsqu'ils constatèrent que les assemblées du Conseil étaient littéralement prises d'assaut par des délégations d'écologistes et autres, du West Island pour la période des questions par les citoyens. Tout se passait en anglais, naturellement, et cela faisait, selon moi, partie de la revanche des gens de la banlieue contre l'unification forcée. Vous nous avez imposé l'unification ? Vous allez voir ! Une fois disparu l'intérêt des gens d'expression française, il est bien difficile de le raviver. Les francophones n'ont pas défendu leur territoire et ils ont laissé le champ libre aux adversaires du français.

Il faut ajouter la pleutrerie du maire actuel à défendre la langue officielle. Au début de 2002, M Tremblay fit l'objet d'articles élogieux concernant ses visites auprès de son ami politique M. Abe Limonchik, hospitalisé. Il avait célébré les qualités du malade, notamment sa volonté et sa détermination. Les citoyens apprirent que M. Limonchik présidait les réunions du caucus des conseillers de l'UCIM. Sous sa présidence, ces réunions se déroulaient en français seulement. M. Limonchik y tenait car, comme il l'affirmait, la Ville de Montréal était une entité juridique de langue

française. Il tenait mordicus à la défense du français, langue officielle de la Ville et de l'administration au Québec, conformément à la Charte de la langue française et à la Charte de la Ville de Montréal. Or, M. Limonchik était d'origine ukrainienne et c'est pourtant lui qui donnait l'exemple ! Sa fille est une comédienne, et de langue française, bien connue au Québec. Une belle leçon !

Malheureusement, depuis le départ de M. Limonchik, plusieurs conseillers s'expriment régulièrement et uniquement en anglais au Conseil, d'une réunion à l'autre, avec la bénédiction du maire, intéressé peut-être (?) au respect de la loi, en principe, mais sûrement davantage intéressé à récolter des conseillers. Pour un visiteur qui observe les débats, le conseil de ville de Montréal doit apparaître nécessairement comme celui d'une ville bilingue et c'est tout à fait anormal et inacceptable. À quoi sert l'intention du législateur, qui avait créé, par le projet de loi 170, Montréal, ville de langue française ? L'ancienne ministre responsable du français dans le gouvernement Landry, madame Diane Lemieux, fit plusieurs reproches à l'équipe Tremblay sur les dérapages du français. Mais à quoi servent les doux reproches ? Il faut montrer de l'autorité. Cependant, depuis avril 2003, les Libéraux sont au pouvoir à Québec et ils ne font rien pour gêner l'action de leur ami politique le maire Tremblay, lui-même ministre dans le dernier gouvernement Bourassa. Entre amis, on ne se fait pas de difficultés, surtout pas pour une question aussi peu importante que la langue officielle ! Il y a des votes à aller chercher, des contributions, des appuis à récolter, dans la belle communauté d'affaires de langue anglaise. Quant à la communauté d'affaires de langue française, elle est liée à la précédente. Dans le milieu des affaires, on ne fait pas de vagues, on fait des affaires...

Le bureau du maire a déjà répondu par écrit à l'auteur qu'en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, les conseillers ont le droit de s'exprimer dans la langue de leur choix. Faux ! Mille fois faux ! C'est une remarque qu'on lance en pâture à un citoyen qui dérange, pour compliquer ses réflexions et mêler le jeu. Ceux qui voudraient invoquer à l'appui la Charte canadienne des droits trompent sciemment la population. Il faut que cesse cette fausseté pernicieuse. L'auteur a épluché la jurisprudence. Il a trouvé seulement deux décisions sur la question, les deux par la Cour d'appel du Québec et aucune basée sur la Charte canadienne, mais plutôt sur la Charte québécoise des droits. « Il ne faut pas confondre la liberté d'expression et les droits linguistiques garantis. La liberté d'expression protégée par la Charte des droits et libertés de la personne (québécoise), n'inclut pas les droits linguistiques ». Ces deux causes sont : 1) Morand c. Québec (Procureur général) J.E. 2000-1965 (C.A.) et 2) Pilote c. Corp. De l'hôpital Bellechasse de Montréal (1994) R.J.Q. 2431 (C.A.). En ce qui nous concerne, cela veut dire que les conseillers Rotrand et Zajdel, par exemple, peuvent exprimer leurs opinions, quelles

Suite à la page suivante

qu’elles soient, mais qu’ils devraient les exprimer dans la langue du forum, c’est-à-dire de l’enceinte où a lieu la discussion, en l’occurrence le conseil de la Ville de Montréal, ville de langue française et non ville bilingue comme la Cité de Westmount.

Il faut noter aussi que dans toutes les provinces à l’ouest de l’Ontario, aucun conseiller n’a le droit de s’exprimer en français et pourtant la Charte canadienne des droits et libertés s’applique de l’Atlantique au Pacifique. Pour les gens de bonne foi, cela devrait suffire à comprendre que la question de la langue d’usage dans les conseils de ville relève des provinces, comme toutes les questions municipales.

Le problème ne disparaîtra pas avec le départ des conseillers représentant les municipalités de banlieue au conseil de Ville de Montréal, comme se plaisent à l’espérer certaines personnes naïves. Le cancer est essentiellement dans l’arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, comme on l’a vu. Or, nous savons déjà que le maire actuel, M. Tremblay, a choisi un ancien ministre fédéral, jadis député libéral de Notre-Dame-de-Grâce au Parlement, pour représenter l’UCIM aux prochaines élections dans le district Loyola. Nous avons déjà vu à l’œuvre ce personnage lorsqu’il vint s’adresser au conseil de ville de Montréal en faveur de subsides pour une bibliothèque privée aux prises avec des difficultés financières, et située à Notre-Dame-de-Grâce. Il lut un très long texte qui ne comptait pas un seul mot de français ! Sans doute pour plaire à ses commettants. Quant au chef de Vision Montréal, la rumeur veut qu’il ait choisi comme candidat dans le district Côte-des-Neiges un personnage qui a l’habitude, dans les réunions publiques, de l’Association des résidents de Côte-des-Neiges, de dire quelques mots à peine en français, pour ensuite continuer longuement en anglais, la vraie langue qui compte ! La solution du problème linguistique au Conseil de Ville doit passer par une attitude très ferme mais aussi très polie : les gens de cet énorme arrondissement (plus de 160 000) font partie intégrante de la Ville et ils doivent jouer le jeu qui passe par le respect intégral de la langue officielle. Ce n’est pas parce que la population de cet arrondissement est fort cosmopolite, au niveau de la rue, que ses représentants doivent bénéficier d’un régime particulier, avec le droit de s’exprimer en anglais au Conseil de ville. Il faut absolument cesser de laisser agir ceux qui ont du culot à revendre, comme le conseiller de Snowdon, et celui de Darlington, qui se moquent du français. Il faudrait que le maire de Montréal assume ses responsabilités. Mais lui, naturellement, prétend, tout d’abord, qu’il respecte la loi et que, par ailleurs, c’est aux organismes provinciaux de faire appliquer la loi, s’il y a lieu et non pas à lui. Difficile à saisir, ce personnage... Avant de mettre le point final à cet article, on peut se demander quel est le degré de détermination, ou de velléité, pour intervenir, de la part des organisations de défense du français langue officielle au Québec. Le Québec français a mal à sa Ville de Montréal. C’est un gros morceau.



L’animation a été assumée par le comédien Mario Saint-Amand ainsi que par Denis Trudel des Zapartistes. Les spectateurs ont assisté aux prestations des Loco Locass, Yves Lambert, Henri Band, Hurlevent, Psycose Poétik, Masse Poésie, Jean-Paul Daoust, Geneviève Lenoir, Rocky et Anne-Marie Gélinas. Auparavant, ils ont eu l’occasion d’entendre les discours de Jean Dorion, Gilles Laporte, Andrée Feretti et une allocution vidéo de Luck Mervil, patriote de l’année 2004-2005, qui était en France au moment de l’événement.



Jean Dorion a profité de l’occasion pour souligner le succès croissant que connaît la Journée nationale des Patriotes. Alors que

l’an dernier, on recensait seize événements tenus à cette occasion au Québec, il y en a eu trente-quatre cette année, soit au-delà de deux fois plus, et jusque dans des endroits aussi éloignés de la zone de la rébellion que Saguenay, Saint-Jean-Port-Joli, Rivière-du-Loup et Rouyn-Noranda. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, principale organisatrice de la Journée à Montréal, en est à sa troisième édition du spectacle pour la Journée nationale des Patriotes.

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été fondée en 1834 par des Patriotes, dont beaucoup ont été emprisonnés ou ont dû s’exiler après 1837-1838, a rappelé Jean Dorion. À part la Conquête elle-même, aucun autre événement dans notre histoire n’est plus tragique et plus lourd de conséquences que la Rébellion. Mais aucun, par ailleurs n’est aussi inspirant. Quel beau symbole de continuité que de voir notre Société, cent-soixant-huit ans plus tard, en ce printemps québécois rempli de promesses, organiser, avec des artistes des plus récentes générations, ce spectacle de la Journée nationale des Patriotes! » a conclu le Président général.



Le drapeau de la famille

Le président de la section Chomedey-de-Maisonnette, Yvan Bombardier, a conçu et diffuse un projet de *drapeau de la famille*. Les racines symbolisent les grands-parents, le tronc, le mariage d’amour des parents et les branches, les enfants. Le feuillage représente l’environnement sain et sécuritaire qui protège les trois générations. Les personnes intéressées par ce projet peuvent rejoindre M. Bombardier au (514) 526-0737.

 CHAMBRE DES COMMUNES CANADA Francine Lalonde Députée de Mercier <i>Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères</i>	 <i>Réal Ménard, Député</i> HOCHELAGA-MAISONNEUVE  SUITE 218 ÉDIFICE DE LA JUSTICE OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A6 (613) 947-4576 Télécopieur : (613) 947-4579 Courriel : menar1@parl.gc.ca 4036 RUE ONTARIO EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1W 1T2 (514) 283-2655 Télécopieur : (514) 283-6485 Courriel : menar1@parl.gc.ca
 Avec les hommages de Benoît Sauvageau Député de la circonscription de Repentigny Bureau de circonscription : 184, rue Notre-Dame, bureaux 201 Repentigny, Québec, J6A 2P9 Téléphone : (450) 581-3896 Télécopieur : (450) 581-9958 	 François Legault Député de Rousseau <i>Porte-parole de l'opposition officielle pour l'économie et les finances</i>

NON À COSTCO WHOLESALE !

La section Pierre-Le-Gardeur déplore que la multinationale COSTCO ait décidé d'affubler du mot WHOLESALE son enseigne du magasin de Lachenaie comme elle l'a fait ailleurs au Québec. Une décision fort malheureuse qui dénote un mépris de sa clientèle.

Déjà à l'ouverture de la succursale, il y a plus d'un an, la firme avait essayé d'imposer cette appellation. Elle avait dû faire marche arrière devant les protestations. Il faut croire que les obscurs dirigeants de cette compagnie ont la tête dure puisque, malgré de nouvelles protestations nombreuses et l'avis défavorable de l'Office de la langue française, le mot WHOLESALE revient sur ses enseignes.

On nous dit que c'est pour distinguer ces magasins de ceux d'une autre chaîne au nom semblable. Or cette autre chaîne n'est pas présente au Québec. De plus, il n'y a qu'à trouver un équivalent français à *wholesale* pour bien différencier ces magasins tout en respectant la population francophone.

Au nom de l'uniformité, on nous impose donc encore une fois une langue qui nous est étrangère. L'uniformité fait sans doute partie des politiques de l'entreprise mais il existe aussi dans le monde telle chose que la diversité culturelle, que l'UNESCO vient justement de reconnaître. Mais, pour certains, le respect des politiques de la compagnie passe avant le respect de la clientèle.

D'autres entreprises, et non les moindres, ont francisé leur nom au Québec. Mentionnons PHARMAPRIX, BUREAU EN GROS, L'ÉQUIPEUR. Ces firmes, nous croyons, n'ont qu'à se féliciter de leur choix. Ces firmes sont à l'écoute et ont le respect de leur clientèle.

La section Pierre-Le-Gardeur demande à la population de faire connaître sa désapprobation aux dirigeants de COSTCO de vive voix, au téléphone ou par courriel. Ils finiront bien par comprendre que les Québécois ont la fierté de leur langue.

Appel à tous

Vigiles recherchés pour faire partie de la Garde d'honneur

La Garde d'honneur se veut avant tout un soutien moral pour les familles endeuillées de militants et militantes et une marque profonde d'appréciation et de reconnaissance pour l'implication et le dévouement de la personne décédée dans la marche du Québec vers sa souveraineté. La Garde se manifestera à l'occasion des funérailles.

Les personnes intéressées doivent être membres de la SSJB-M, être disponibles pour des discussions concernant la vigile et pour quelques répétitions.

Les personnes choisies seront rémunérées 10 \$ pour chaque heure passée à la Garde d'honneur.

Pour renseignements :
Daniel Vachon (514) 265-0071

Notre album de timbres de plus en plus connu

Nous vous rappelons que l'album «*Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*» est en vente à notre boutique au prix de 25 \$ (taxes incluses). Nous vendons aussi les timbres, dont le prix varie selon la rareté. Nous les vendons à l'unité, mais il est aussi possible de se procurer la totalité des timbres retracés, soit 85 vignettes dont chacune fut émise en 1, 2, 3 ou 4 couleurs différentes, pour un grand total de 172 vignettes.

La vente de cet album a été stimulée par la parution d'un article de la section philatélie du journal *La Presse*. Que ce soit pour votre plaisir ou pour offrir en cadeau, n'attendez pas que les vignettes les plus rares soient épuisées.

Pour tout renseignement supplémentaire : (514) 843-8851

Une première environnementale à la Société

par Patrice Germain

Par une belle soirée de juin, le 14 pour être plus précis, alors que la chaleur ne nous accablait que minimalement après des jours de canicule, la Société recevait Messieurs Paul Piché, chanteur, et André Bouthillier, président de Eau-secours. Une initiative du comité Environnement de la Société, la conférence avait lieu dans les magnifiques salons de la Maison Ludger-Duvernay. L'événement a permis de ramasser des fonds pour le fonctionnement du comité Environnement. Plus de 50 billets ont été vendus et plus de 250 dollars ont ainsi été amassés. De nouvelles personnes se sont également jointes au comité permettant d'espérer que d'autres activités écologiques aient lieu à la Société !

En première partie, Monsieur André Bouthillier nous a entretenus de l'importance de l'eau dans nos vies. Sa conférence au contenu plus que pertinent a permis à l'auditoire de se familiariser avec l'ensemble des dossiers environnementaux en litige au sujet de l'eau au Québec. Rappelons que la coalition Eau-secours, avait lancé une vaste campagne avec le soutien de nombreux artistes dont Paul Piché, contre le projet d'Hydro-Québec de créer des mini-centrales sur plus d'une vingtaine de rivières du Québec.

Monsieur Piché pour sa part, y est allé d'un vibrant appel en faveur d'un virage écologique



profond chez nos politiciens souverainistes arguant que la cause environnementale et la cause souverainiste étaient profondément liées, particulièrement chez les jeunes. Pour lui, le pays symbolique ou à venir ne doit pas occulter le pays réel qu'il faut préserver.

L'activité a été un succès grâce à quelques bénévoles : Doris Provencher à l'accueil, Yvan Beaulieu aux rafraîchissements, Paolo Zambito à la production des billets, Philippe Blanche à la conception de l'affiche et Jocelyn Saint-Germain qui a effectué le contact initial avec Monsieur Paul Piché. L'éco-quartier de Maisonneuve a également permis de faire des contacts avec des groupes écologiques dont le Conseil régional de l'environnement de Montréal qui a publicisé la conférence dans son journal Internet hebdomadaire. Le comité tient à remercier Hélène Fortier, Monique Paquette, Yvon Daigneault, Frédéric Labrie, Léo Donald Lachaine, Érik Bassil, Mario Beaulieu, Jean Dorion, France Langlais, Jacques Blier, Stéphane Leclerc et le député Réal Ménard.

Oyez ! Oyez !

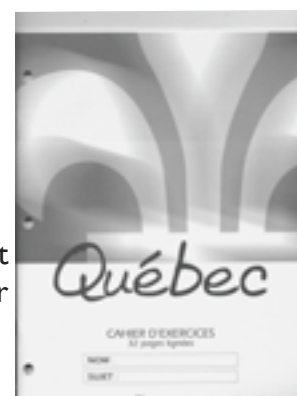
Les cahiers Québec sont de retour !

Il y a quelques années, certains s'en souviendront, de jeunes souverainistes produisaient le CAHIER QUÉBEC, afin de faire contrepoids aux cahiers Canada qui inondaient alors et inondent encore notre marché.

Aux couleurs bleu et blanc du Québec, ces cahiers d'exercices sont maintenant de retour. Voici donc une belle occasion de faire valoir l'image du Québec auprès des jeunes.

Les Cahiers Québec seront bientôt en vente à notre boutique de la Maison Ludger-Duvernay du 82, rue Sherbrooke Ouest à Montréal.

Pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser au (514) 843-8851.



Pour vos réunions, assemblées et réceptions,

de 10 comme de 200 personnes,
la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons, à des prix très abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien, construit en 1874.
Pour plus de renseignements : (514) 843-8851
ou consultez le nouveau site de la SSJBM au www.ssjb.com.

Ou encore, contactez-nous par courriel au ig@ssjb.com

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET LA VITALITÉ LINGUISTIQUE

Récemment les jeunes chercheurs Frédéric Lacroix (Ph. D. en génie électrique) et Patrick Sabourin (étudiant à la maîtrise en biologie) ont effectué une étude pour la Fondation Langelier de la SSJBM sur le financement des universités de langue française et des programmes universitaires en français au Canada hormis le Québec, et sa relation avec le taux de diplomation et la vitalité linguistique. Il est très instructif de comparer cette étude avec leurs travaux antérieurs sur le financement des réseaux universitaires francophones et anglophones au Québec.

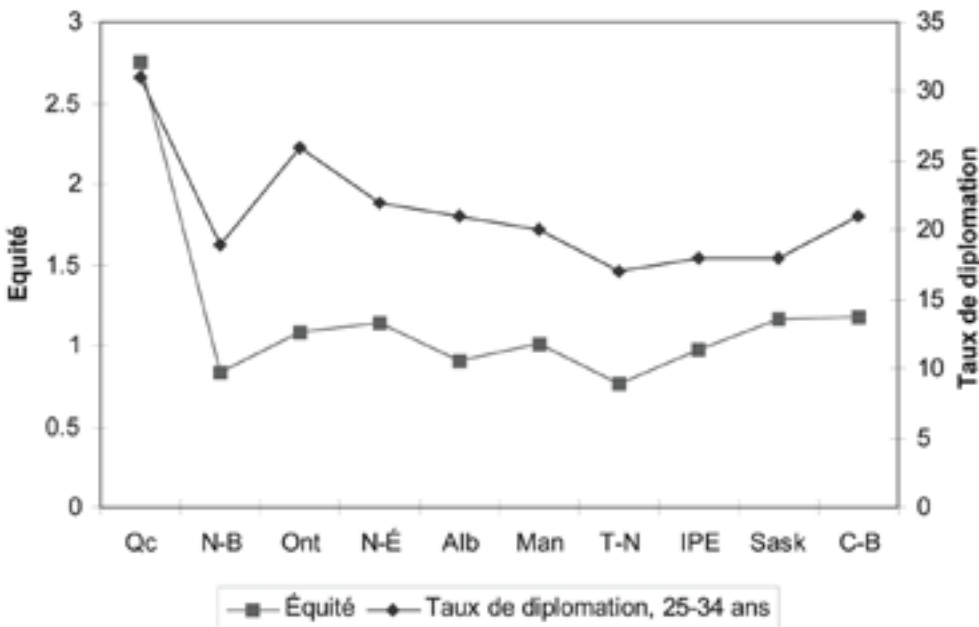
Les revenus totaux attribués au français dans les universités hors Québec atteignaient 342 millions de dollars en 2002-2003. Comparativement, la part attribuée à l'anglais au Québec atteignait 1 milliard 227 millions de dollars, soit presque quatre fois plus. Les anglophones raflent d'ailleurs 27,7% des fonds destinés aux universités au Québec alors qu'ils ne constituent que 8,4% de la population.

Rappelons qu'il y avait 599 797 Anglo-québécois et 986 922 francophones hors Québec au recensement de 2001. En tenant compte de cette proportion, on peut donc dire que chaque Anglo-québécois est financé six fois plus que chaque francophone hors Québec pour ce qui est des subventions totales. La disproportion est de 5 pour 1 en ce qui concerne les subventions provinciales, de presque 7 pour 1 pour les subventions fédérales et de presque 10 pour 1 pour les revenus « autres ».

Les Anglo-québécois sont la minorité dont les universités profitent du meilleur financement au Canada. Toutes les autres provinces sous-financent fortement leur réseau francophone. Notons en particulier que l'Ontario, la province la plus riche du Canada, ne finance aucune institution universitaire unilingue française malgré la présence de plus d'un demi-million de Franco-Ontariens sur son sol.

Cela explique que le groupe anglophone possède un indice de vitalité linguistique (IVL) supérieur au groupe francophone partout au Canada, c'est-à-dire que le pouvoir d'attraction de l'anglais domine largement celui du français. L'IVL des anglophones est d'ailleurs le plus élevé... au Québec!

Équité de financement selon le revenu total des universités anglophones et taux de diplomation des anglophones selon la province. Équité de financement selon le revenu total des universités anglophones et taux de diplomation des anglophones selon la province.



De plus, le sous-financement des universités francophones semble avoir un impact important sur le taux de diplomation des francophones au Canada. Des données tirées des recensements indiquent que si les anglophones et les francophones démontrent une augmentation continue du taux de diplomation depuis 1971, les francophones (avec 13% de détenteurs de diplômes universitaires) arrivaient encore en troisième position au Canada en 2001, derrière les allophones (avec 20%) et les anglophones (avec 15%).

L'écart est encore plus spectaculaire au Québec, où l'on constate que le taux de diplomation global est tiré à la hausse par les Anglo-Québécois, ceux-ci étant en moyenne beaucoup plus scolarisés que les francophones. Ainsi, le recensement de 2001 indiquait qu'au Québec, seulement 23% des francophones âgés de 25 à 34 ans détenaient un diplôme universitaire comparativement à 31% des anglophones de la même classe d'âge (les allophones ont un taux de diplomation de 30%). Les données du Ministère de l'éducation du Québec indiquent que pour 2002, les universités anglophones remettaient 29% des baccalauréats, 25% des maîtrises et 33% des doctorats. Les anglophones de 30 à 39 ans sont d'ailleurs proportionnellement deux fois plus nombreux à détenir une maîtrise ou un doctorat que les francophones. Les Anglo-Québécois bénéficient d'un réseau universitaire financé largement au-dessus de leur poids démographique et ce sur-financement est corrélé avec le taux de diplomation.

En outre, le sous-financement des institutions francophones au Canada est lié au taux de diplomation plus faible des francophones comparativement aux anglophones tandis que le sur-financement des institutions anglophones est lié au plus haut taux de diplomation des anglophones. Le graphique ci-dessous superpose l'équité de financement selon le revenu des universités anglophones au taux de diplomation des anglophones.

La version complète de l'étude de Lacroix et Sabourin est disponible sur le site Internet de la SSJB au www.ssjb.com.

LES CLUBS DE CONVERSATION



À la suite des compressions budgétaires dans les services de francisation des immigrants effectués par le gouvernement libéral depuis l'an dernier, **Jean-Marie Cossette** a décidé qu'il était temps de bouger et qu'il fallait passer à l'action directe.

Cet ancien patriote de l'année, qui siège au Conseil général de la SSJBM, a mis sur pied un moyen pour renforcer les activités de soutien direct à la francisation, par la formule des clubs de conversation.

Les clubs de conversation constituent une façon vivifiante d'établir des contacts avec les nouveaux arrivants et d'échanger sur l'histoire, la culture et la langue commune du Québec.

Les rencontres des clubs de conversation ont eu lieu régulièrement pendant tout l'été, notamment grâce à l'aide d'Olivier Meunier, un jeune militant de la SSJBM. Jean-Marie Cossette souhaite vivement que toutes les sections s'engagent dans cette activité de francisation.

Renseignements :
Monique Paquette au (514) 843-8851



**Un don ou
un legs testamentaire
à la Société
Saint-Jean-Baptiste de
Montréal nous aidera
à poursuivre encore mieux
notre combat!
Pour tout renseignement,
veuillez vous adresser
à madame Sonia Bouchard
au (514) 843-8851**

POUR VOUS TIRER D'EMBARRAS...

François Gendron, Ph. D.
AVOCAT

507, PLACE D'ARMES
BUREAU 1701
MONTREAL (QUEBEC)
CANADA H2Y 2W8

TÉL. : (514) 845-5545
FAX : (514) 845-7670

